



**OBJET : Modalités de dépôt de candidatures à la Commission de Délégation de Service Public**

**EXPOSE**

L'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 65 de la loi engagement et proximité entrée en vigueur le 28 décembre 2019, prévoit la création dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, d'une commission chargée des délégations de services publics.

Celle-ci est amenée à analyser les dossiers de candidature et à dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Pour la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, cette commission doit être composée, outre de son Président ou de son représentant, par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein au scrutin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Il doit par ailleurs être procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Pour le dépôt des candidatures, dans l'optique d'une élection des membres lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire, il vous est proposé de fixer les modalités suivantes :

Le dépôt des listes de candidatures, pouvant comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir, doit être réalisé sous format papier ou par mail et transmise auprès du secrétariat des assemblées de la Communauté de Communes, au plus tard deux jours avant la date de l'élection des membres de ladite commission prévue lors de la seconde séance du conseil communautaire.

**DECISION**

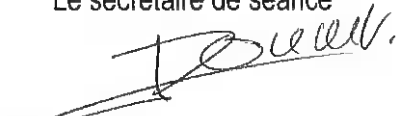
Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter le fait que le dépôt des listes de candidatures à la commission de délégation de service public, pouvant comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir, doit être réalisé sous format papier ou par mail et transmise auprès du secrétariat des assemblées de la Communauté de Communes, au plus tard deux jours avant la date de l'élection des membres de ladite commission prévue lors de la seconde séance du conseil communautaire.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,  
Le 7 avril 2026

Le secrétaire de séance

  
Pierre-Louis DOUART

Le Président

  
Alain HUNAULT

AR-Préfecture

044-200072726-20260408-6-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-04-2026

Publication le : 08-04-2026 Conseil Communautaire du



Le Président,

  
Alain HUNAULT

## Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-sept heures, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant–Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sur convocation adressée le trente mars deux mille vingt-six et sous la Présidence de M. Alain HUNAULT.

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Elisabeth RICHET	X				
	M. Jean-Louis ARQUIER	X				
	Mme Julie COTTINEAU	X				
	M. Maxime HUPEL	X				
	Mme Anne LEGRAIS-OZBERK	X				
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	Mme Anaïck GOUJON	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Pierre-Louis DOUART	X				
	Mme Stéphanie DRUART	X				
FERCE	Mme Marie-Amélie THOMEROT	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Yoan VETU	X				
ISSÉ	M. Jean-Marc LALLOUÉ	X				
	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Franck DELAMARRE	X				
JUIGNE DES MOUTIERS	M. Christian RATTAZI	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Valérie CARTERON	X				
MARSAC SUR DON	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
	M. Dominique POUPARD	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	M. Samuel PLOTEAU	X				
	Mme Sylvie VANRENTERGHEM	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Marie-Josèphe LEMAITRE	X				
MOUAIS	M. Yvan MENAGER	X		X	P	M. Dominique DAVID
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Edith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Jean-Pierre DESFOSSÉS	X				
ROUGE	Mme Jeannette BOISSEAU	X				
	M. Olivier PARIS	X				
	M. Jean-Michel DUCLOS			X	P	Mme Béatrice PIERRISNARD
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Michel GAUVIN	X				
	Mme Anne FAUCHEUX	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Anthony DEVALET	X				
	Mme Karine LEROUX	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Hubert POTIER	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	Mme Sandra HERSANT	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Monsieur Pierre-Louis DOUART

M. Yvan MENAGER a quitté la séance à 20 h 05 à l'issue de l'élection du 9<sup>ème</sup> Vice-Président et a donné pouvoir à M. Dominique DAVID.

AR-Préfecture

044-200072726-20260408-6-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-04-2026

Publication le : 08-04-2026



Le Président,  
  
Alain HUNAUULT